

NOTE A L'ATTENTION DE L'EQUIPE EDUCATIVE DU LP LEON LEPERVANCHE

Les missions du service social en faveur des élèves (circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017 MENESR - DGESCO B3-1) :

- **Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage** en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés, en proposant un accompagnement social, en facilitant, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés ;
- **Contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger** dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;
- **Contribuer à l'amélioration du climat scolaire** en participant à la prévention des violences et du harcèlement sous toutes leurs formes, en soutenant les élèves (victimes comme auteurs), en assurant une médiation dans les situations de tensions, conflits et ruptures de dialogue ;
- **Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits ;**
- **Concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap** ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement, en lien avec les parents et les professionnels en charge de leur suivi ;
- **Participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;**
- **Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative**, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents, notamment avec les parents les plus éloignés de la culture scolaire, en mobilisant si besoin le réseau partenarial ;
- **Participer à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux**, en lien avec les établissements de formation.

Ses moyens d'action :

Actions individuelles (entretien au lycée, dans une structure partenaire ou dans le cadre de visite à domicile)

- Evaluation globale de la situation de l'élève (scolaire, familiale).
- Information, aide, orientation vers des services spécialisés (CMP, associations...)

Actions collectives

- Intervention auprès de groupe d'élèves dans un but préventif pour les informer sur un thème spécifique.
- Participation à des actions menées dans le cadre du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

Le travail en partenariat est essentiel à l'intérieur de l'établissement avec tous les membres de l'équipe éducative mais également à l'extérieur de l'établissement (Maisons départementales, justice, services éducatifs...)

Le partenariat nécessaire avec les professeurs

Les enseignants et notamment les professeurs principaux sont amenés à rassembler des informations sur des élèves. Parfois, un seul élément est alarmant et nécessite une évaluation complémentaire de l'assistante sociale ou une intervention urgente. Le plus souvent, le cumul de plusieurs facteurs ou clignotants sera déterminant.

En voici quelques-uns, non exhaustifs : Absentéisme et ou retards fréquents, passages fréquents à l'infirmerie (en dehors de toute maladie dûment repérée), chute brutale des résultats scolaires ou difficulté scolaire inexplicée, comportement de repli sur soi, attitude craintive, apathie, désinvestissement, comportement provocateur, perturbateur ou alternance de comportements opposés, propos recueillis évoquant dépression, tentative de suicide, fugue ou problèmes familiaux perturbateurs...

Dans les cas de mauvais traitements ou d'agression sexuelle, la situation de l'élève est à prendre en compte en urgence.

Conclusion

Il est important que chaque professionnel, chaque adulte du lycée soit conscient que cette mission de repérage des élèves en difficulté est une mission collective. Elle est assurée par un travail d'observation, de vigilance et d'échanges réguliers entre tous les partenaires de la communauté scolaire.

Pour me contacter :

Rachel.pelmard@ac-reunion.fr

Permanence au lycée : lundi et jeudi de 7h45 à 16h00

½ mercredi de 7h45 à 12h30

Joignable au poste : 75 55